



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud publie le cadastre des énergies sur son guichet cartographique

Afin de faciliter les efforts de planification des communes et de répondre à une demande tant des professionnels de la branche que des particuliers, l'Etat de Vaud publie les données énergétiques de son territoire sur son guichet cartographique. Cette mise en ligne s'effectue en plusieurs étapes, dont la première comprend le cadastre de la géothermie basse température, celui des zones favorables aux réseaux de chaleur et les zones de planification éolienne.

Entrée en vigueur en juillet 2014, la loi vaudoise révisée sur l'énergie introduisait le principe de la planification énergétique territoriale, qui vise à faciliter l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que la réalisation des infrastructures nécessaires à leur valorisation et leur distribution. Un premier outil de mise en oeuvre avait été fourni aux acteurs de la planification territoriale en 2016, sous la forme d'un guide complet. Afin de poursuivre dans son travail d'accompagnement, le Département du territoire et de l'environnement (DTE), avec l'appui de l'Office de l'information sur le territoire (OIT) et de la Direction des systèmes informatiques (DSI), publie le cadastre des énergies sur le guichet cartographique cantonal.

Ce nouvel outil permet au grand public, plus particulièrement les communes et les professionnels, d'avoir accès directement aux géodonnées relatives à différentes sources d'énergie renouvelable. Au vu de la complexité des informations publiées, la mise en ligne du cadastre se fait en plusieurs étapes.

Cette première publication couvre plusieurs domaines, dont la géothermie basse température, qui concerne en particulier les installations de pompes à chaleur alimentées par des sondes géothermiques verticales. Une carte indicative d'admissibilité des sondes géothermiques, appelée à évoluer en fonction des nouvelles connaissances du sous-sol, est également mise à disposition. Ce document met en évidence les endroits où la réalisation de forages pour ce type d'installation est admissible. Plusieurs couches de données fournissent aussi des renseignements importants en vue du développement des réseaux de chaleur à distance. Quant à la planification éolienne cantonale, sa carte est mise à disposition et, à terme, des données relatives aux caractéristiques des turbines seront ajoutées.

D'autres données seront intégrées au guichet cartographique d'ici la fin de l'année, notamment le cadastre des rejets de chaleur. Celui-ci permettra d'identifier les sites présentant des rejets thermiques exploitables pour fournir de la chaleur ou produire de l'électricité. Seront également publiés les sites d'énergie hydroélectrique en exploitation et les sites potentiels pour la géothermie profonde.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2018

DTE, Mohamed Meghari, responsable du domaine Efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 82 Guichet public: www.geo.vd.ch/theme/energie_thm Guichet professionnel: www.geoportail.vd.ch > guichet professionnel > liste des données métiers > vignette « Energie »